

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)

Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE MOPTI
Cercle de Mopti
Commune rurale de Fatoma

PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE COMMUNE RURALE DE FATOMA

2006- 2010

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



Août 2006

I CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Rappel de l'insécurité alimentaire de la commune

La sécurité alimentaire peut se définir comme l'accès durable et assuré pour tous les groupes et individus sociaux à la nourriture pour satisfaire le besoin alimentaire C'est aussi l'accès pour toute personne et à tout moment à une alimentation saine et suffisante pour mener une vie active en pleine santé (Banque mondiale)

La sécurité alimentaire renvoie à 4 piliers ou conditions pour être reconnue comme acquise ; ce sont :

- la disponibilité des aliments
- l'accès aux aliments
- l'utilisation des aliments
- la stabilité dans l'approvisionnement

2. Nécessité de l'élaboration d'un PSA

L'élaboration d'un Plan de Sécurité Alimentaire s'avère nécessaire en raison d'une part de la situation d'insécurité alimentaire qui prévaut dans la commune, et d'autre part par le fait que la planification et la mise en œuvre des objectifs et activités de sécurité alimentaire relèvent des responsabilités des collectivités territoriales et s'inscrivent dans la stratégie nationale du Mali en la matière ainsi que la loi d'orientation Agricole Elle doit permettre aux acteurs de la commune d'avoir une vision et des orientations claires ainsi que les outils et stratégies spécifiques et appropriés de réalisation de la sécurité alimentaire

3. Objectifs de l'exercice

Les objectifs visés à travers l'exercice sont :

- renforcer les capacités des élus et autres acteurs de la commune à élaborer un cadre de référence pour la lutte contre l'insécurité alimentaire ;
- favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions en la matière ;
- faciliter le suivi évaluation des activités en matière de sécurité alimentaire ;
- aider la commune à prévenir ou minimiser les risques et calamités sur les conditions alimentaires des ménages

Dans la commune de Fatoma, la sécurité alimentaire en terme de disponibilité est établie avec une production de 596,49 kg par personne en 2005 soit un excédent de 340 kg par rapport à la norme FAO (255,5 kg/ha) ; en terme d'accès et d'utilisation, si le problème de transport se pose moins, il en va différemment du pouvoir d'achat des ménages qui sont en majorité pauvres et loin du chef lieu de la commune qui abrite la seule banque de céréales ; l'utilisation est critique du point de vue de l'hygiène alimentaire dans la mesure où les ménages en particulier les femmes sont confrontées à l'analphabétisme, à l'insuffisance d'eau potable, l'insalubrité, la méconnaissance des normes de sécurité sanitaire des aliments préparés ou recueillis. Les problèmes de gestion de la banque de céréales influent souvent sur l'approvisionnement régulier et les prix des céréales.

II METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PSA

Le processus d'élaboration du plan de développement de la commune a été itératif et participatif; il a connu donc plusieurs étapes conformément à la méthodologie et aux outils mis à disposition par le projet. Ces étapes sont :

- la formation des acteurs

Elle regroupé à Mopti les élus, les secrétaires généraux et les représentants du CCC, des ONGs et projets présents dans le cercle, l'administration et la coordination des associations féminines. Elle a permis aux participants de connaître et approfondir les concepts liés à la sécurité alimentaire, la politique et la stratégie nationale du Mali en matière de sécurité alimentaire, de se familiariser avec les outils d'élaboration d'un plan de sécurité alimentaire.

- la campagne d'information et de sensibilisation des populations à travers la radio, les moyens traditionnels, les missions d'information
- la tenue des journées de consultation intercommunautaires par lesquelles les élus et animateurs ont procédé avec les représentants des différents villages de la commune au recensement des atouts/ potentialités et ressources des communautés, l'identification des problèmes et des solutions aux problèmes de sécurité alimentaire,
- la tenue de l'atelier de planification qui a réuni les élus et les délégués des villages
- la restitution/validation du plan par les populations
- l'adoption du plan de sécurité alimentaire par le conseil communal

III. APERCU SUR LA COMMUNE

3.1 Historique

La commune rurale de Fatomaest créée par la loi 96-059 du 12 novembre 1996 portant création des communes du Mali. Elle est issue de l'ex-royaume du Kounari et de l'ex arrondissement central de Mopti. Son chef lieu est Fatoma.

3.2 Situation géographique

Elle est limitée à l'Est par la commune rurale de Kounari, à l'Ouest par la commune rurale de Socoura, au Nord par les communes de Bassirou, et de Kouinari, au Sud par la commune de Socoura.

3.3 Organisation administrative

La commune compte 25 villages qui sont Badiongo, Boumboukoré, Daladougou, Danna, Degou, Dessere, Diaborki, Diambadougou, Fatoma le chef lieu de la commune, Gadari, Gninankou, Komboko, Kandioli Maoudé, Koriyawel, Koumbel -Gaoudé, Niacongo, Sabe, Samaloye, sangoubaka -Djenneri, Saré -Dera, Sassourou, Thy, Tiaboly Adjouma, trompesse. La distance du chef lieu commune au chef lieu cercle est 22 Km.

Le taux de participation aux élections de mai 2004 a été de 51,17%, les 9 partis politiques implantés dans la commune ont brigué les postes. Le taux de changement est de 95% avec l'entrée de 16 nouveaux conseillers sur les 17 anciens.

La commune est administrée par un conseil communal de 17 membres (dont 2 anciens et 9 nouveaux élus) et un Bureau communal de 4 membres (Maire et 3 adjoints). Le personnel communal se compose d'un Secrétaire Général, d'un Régisseur de Recettes.

3.4 Organisation institutionnelle

L'organisation institutionnelle repose sur le conseil communal et le bureau communal; des commissions de travail ont été créées pour animer les domaines des finances, de l'état civil, de l'environnement et de l'éducation et de la santé. La commune est représentée au sein du conseil de cercle par deux élus.

Les autres institutions ou services qui collaborent avec la commune sont l'administration à travers le sous préfet basé à Mopti, les services techniques de la santé, de l'éducation, de l'Agriculture, de l'élevage, de la conservation de la nature, de l'hydraulique, de la perception, de la protection des végétaux, le service de la Production et l'Industrie Animale Les partenaires techniques et financiers de la commune sont : AIVM, ANICT, PACR M, NEF à travers le CCC, le PGP, ONG EVEIL, et l'ANICT

IV SITUATION DE REFERENCE

4.1 Caractéristiques physiques

4.1.1. La superficie

La commune s'étend sur une superficie de 56,69 km²

4.1.2. Le Climat

IL est de type soudano-sahélien, les écarts de température entre le jour chaud et la nuit fraîche sont énormes avec une saison sèche de 8 à 9 mois et d'une saison des pluies de 3 à 4 mois de plus en plus courte. Il se caractérise par des pluies précoces ou tardives et souvent de secheresse après les premières pluies

4.1.3. La pluviométrie

Le cumul pluviométrique annuel varie entre 300 et 450 mm et est inégalement reparti dans le temps et l'espace.

Les variations des précipitations permettent de distinguer du point de vue agricole, trois (3) saisons :

- Une saison pluvieuse de Juin à Octobre favorable à la culture céréalière
- Une saison sèche et froide de Novembre à Février favorable à la culture maraîchère
- Une saison sèche et chaude de Mars à Juin.

4.1.4 Les sols

On distingue deux types de sols :

- Les sols sablo-limoneux propres aux cultures céréalières d'hivernage, les cultures fourragères et maraîchères
- Les sols limono-argileuse qui s'y prêtent bien aux cultures céréalières d'hivernage, les cultures maraîchères et bourgoutières.

Les sols font l'objet des occupations suivantes :

- Les mares sont des zones privilégiées de pêche et de culture rizicole et le maraîchage.
- Le bras du fleuve est exploité par les pêcheurs, les maraîchers,
- Le reste du territoire est cultivé essentiellement en mil, sorgho et sert aussi de pâturage.

La pauvreté des sols est la principale contrainte qui se pose à cette ressource.

4.1.5 L'environnement naturel et humain

C'est la steppe avec la prédominance des arbustes et des herbes. La flore est constituée d'épineux (Acacia albida, Acacia seyal, Acacia nilotica, Acacia radiana, Cacia siyamina, Cacia siberiyana, Balanites egyptiaca, Jujuphis mauriatiana) les Combretacés (Combretum migratum, Guiera senegalensis, Combretum glitinosum etc.), Ronier (Boracis flaberiphère), Baobab, Tamarindus indica, Diospiros, Parkia biglobosa, Pourparcias béréa etc..

Il existe deux (2) forêts de 5km² entre Samataka et le Hameau de Barsomé qui abonde en arbres fruitiers (Diospiros = sounsoun). Les animaux sauvages rencontrés dans la commune sont : les hyènes, phacochères, chacals.

La commune bénéficie de la présence d'oiseaux migrateurs, des oies et pélicans, des outardes, des pintades etc. L'UICN vient d'initier un projet environnemental pour la reconstitution du couvert végétal dans la commune.

4.1.5. Hydrographie

La commune est arrosée par le marigot Yamé qui prend sa source à Bandiagara sur 5 km ; ce cours d'eau inonde par sa crue les terres adjacentes qui sont mises en exploitation pour la culture du riz, du sorgho, le maraîchage et les plantations d'euclyptus.

4.1.6. Les ressources minières

La commune ne dispose d'aucune ressource minière.

4.2 Caractéristiques démographiques et sociales

La population de la commune s'élève à 12 978 habitants dont 6302 hommes pour 6676 femmes.

4.2.1. Répartition de la population

La répartition de la population par village et par âge est assez diversifiée. On rencontre une forte concentration d'habitants dans les villages de Fatoma, Diambadougou et Thy par rapport aux autres.

La population est sédentaire, les jeunes et les femmes constituent la couche la plus mobile, qui se déplacent dans les centres urbains à la recherche de trousseaux de mariage ou de fonds de petit commerce.

En l'absence de données sur la répartition par âge pour chaque commune, l'observation sur les projections du cercle indique une augmentation considérable de la tranche jeune de la population c'est-à-dire celle située entre 4 et 40 ans d'une part et le nombre plus élevé de jeunes femmes à partir de 20 ans jusqu'à 44 ans.

4.2.4. Les principales ethnies et leurs occupations traditionnelles

Les principales ethnies résidentes sont les peulhs, markas, bozons et Somono. Elles pratiquent l'islam comme principale religion, l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce comme activités traditionnelles

4.3 Caractéristiques économiques

4.3.1 L'Agriculture

L'agriculture se fait essentiellement de façon traditionnelle. Elle est tributaire aux aléas climatiques. Le secteur se répartit entre les cultures sèches : mil, maïs, haricot et les cultures de submersion libre dont les casiers rizicoles de l'office riz Mopti. La riziculture est pratiquée en condition de submersion libre. Le maraîchage occupe une très faible portion des superficies cultivées. Les spéculations maraîchères sont le gombo, le piment et l'oseille. Les aménagements maraîchers réalisés sont étroits et très précaires. Généralement la culture maraîchère est réservée aux femmes.

Les techniques cultivables appliquées sont traditionnelles même si certaines techniques cultivables modernes ont été vulgarisées.

Les difficultés sont surtout:

- insuffisance de pluies et la faiblesse des crues ;
- insuffisance de semence sélectionnées ;
- faible application des techniques vulgarisées etc.

4.3.2. Elevage

La commune possède d'énormes potentialités en matière d'élevage. Il constitue l'une des principales activités économiques de la commune.

Il existe une coopérative d'éleveurs fonctionnelle. La situation sanitaire est caractérisée par la prévalence des maladies infectieuses et les parasitoses. L'alimentation du cheptel est assurée les pâtures et quelque fois par l'aliment bétail, les sous produits au niveau des unités d'embouche. L'abreuvement se fait dans les puits, les mares et le fleuve. La gestion des troupeaux (gardiennage, surveillance, fourrière...) reste toujours traditionnel.

Le marché à bétail constitue le grand marché de la région sur le plan des quantités présentées et vendues en direction des capitales régionales et en Côte d'Ivoire. Les autres produits commercialisés sont les peaux et cuirs, la viande, le lait et ses dérivés dans les marchés locaux. Les femmes font des activités d'embouche et l'aviculture villageoise.

L'alimentation du bétail est assurée à travers l'exploitation des parcours naturels et des bourgoutières. Pour ce faire les éleveurs pratiquent la pâture de jour et nuit pendant l'hivernage et la pâture de jour en saison fraîche. Les animaux s'abreuvent soit aux puits, soit au niveau des eaux de surface.

4.3.3. Pêche

La pêche constitue une activité secondaire dans la commune ; elle se pratique de façon traditionnelle dans les mares et le Yamée une partie de l'année pour la capture à des fins de consommation des silures.

4.1.4. Cueillette

C'est une activité pratiquée par les femmes et les jeunes dans les formations ligneuses du terroir communal voir dans les communes voisines. Elle consiste à la cueillette des fruits de lianes, de Diospiros (sounsoun), de Tamarinier vendus sur les marchés de la place. C'est une activité génératrice de revenus surtout aux femmes.

4.1.5 Les femmes dans les système de production

Les femmes participent de façon directe ou indirecte aux activités de production et reproduction. Il s'agit de nettoyer les champs, les semis les récoltes et le transport du mil à l'entreposage. Les femmes font le ménage et apportent le repas aux champs. Certaines femmes cultivent le niébé, l'oseille sur les petites parcelles octroyées par leurs maris. Elles contribuent du coup à la conservation et à l'amélioration de ces ressources génétiques dont la culture n'est pas pratiquée par les hommes.

Elles jouent ainsi un rôle important dans le panier de la ménagère grâce aux ressources monétaires issues de la vente.

- Confection des nattes
- Tissage
- Poterie
- Cueillette

Les activités des femmes font :

- L'embouche paysanne
- La vente de lait
- La transformation du lait en beurre
- La surveillance des troupeaux sédentaires

4.3.6. L'organisation sociale

Il existe des organisations traditionnelles et beaucoup d'associations modernes oeuvrant dans divers secteurs d'activités comme il apparaît dans le tableau ci après.

Tableau n°6. les associations et organisations sociales

Situation de référence PDESC

4.3.7. Artisanat

L'artisanat n'est pas développé dans la commune. Néanmoins les populations mènent des activités de cordonnerie, bijouterie, poterie. Ces activités artisanales constituent des activités lucratives. Ce secteur n'a pas bénéficié de l'appui de partenaires.

L'implication de la femme est importante dans la poterie, la confection des nattes et le tissage de la laine. La difficulté majeur reste le manque de matières premières

4.3.8. Commerce

La commune dispose d'un marché hebdomadaire très fréquenté en particulier à cause de son marché à bétail l'un des importants du cercle. Le commerce porte en général sur les denrées de première nécessité (mil, riz, sucre, thé, lait en poudre etc....) le bétail.

Les commerçants sont des grossistes et détaillants de la place ou des communes voisines. La commune reçoit les commerçants de bétail de Mopti et Bamako.

4.3.9. Transport et Communication

La commune dispose de 58 km de routes communales précisées par le décret no 05-431 de septembre 2005.

Tableau n°7 Routes communales

Code	Commune de Fatoma	Longueur (km)
1	Fatoma – Sabé	8
2	Niaconga – RN 16	4
3	Badiogo – Sassourou – Trompessé – Kondioli – Maoudé limite	20
4	Limites	5
5	Tromessé – samaloye – komboko limite	11
6	Boumbounkoré – Koreya Wel	10
6	Sous – Total	58

Décret no 05-341 P/RM du 30 septembre 2005

Ce réseau est renforcé par la RN 16 qui traverse la commune et en facilite l'accès et les échanges avec les villes de Gao, Sévaré et Mopti.

En matière de communication, la couverture par les radios FM de Mopti et le téléphone est assurée ; aussi la liaison RAC ne souffre d'aucune difficulté grâce au CSCOM.

4.4. Caractéristiques socio- économiques et culturelles

4.4.1 Secteurs sociaux

4.4.1.1 Education

La commune est assez nantie en infrastructures scolaires qui compte divers ordres de l'enseignement fondamental.

Les taux de réussite aux examens en 2002 (51,41%) et 2004 (74,41%) denote d'une qualité appréciable de l'enseignement dans la commune. Les données sur les taux de scolarisation ne sont disponibles mais au regard de la frange jeunes de la population de 2001, on peut estimer que les effectifs actuels au premier cycle représentent 25,07%.

On peut citer comme contraintes l'exploitation économique des enfants/élèves dans le ménage empêchant ceux-ci d'être à l'heure à l'école, l'utilisation des enfants/élèves pour les travaux champêtre, le manque de suivi des enfants par les parents, l'insuffisance des matériels didactiques.

4.4.1.2. Santé

La commune dispose d'un CSCOM et d'un dépôt pharmaceutique fonctionnels. Les activités menées sont la vaccination, les consultations prénatales et les consultations de malades qui sont chiffrées à 3000 en 2004. Le personnel est composé d'un (1) infirmier, d'un (1); d'une matrone et d'un aide soignant et d'un gérant (1) du dépôt pharmaceutique. Les équipements disponibles sont les mobiliers de bureau, les matériels de soin, et une moto.

Les maladies les plus courantes sont présentées dans le tableau ci après.

4.4.1.3. Eau potable

La commune dispose de quelques infrastructures hydrauliques.

Les besoins de couverture en eau potable de la commune ne sont pas satisfaits. En fonction du zonage les caractéristiques des puits changent. Les puits sont plus profonds en zone exondée. L'absence d'eau dans les semi moderne et traditionnel commence en mars. Les infrastructures hydrauliques sont gérées par les comités de gestion.

4.4.2 Etat de la sécurité alimentaire

La couverture alimentaire est déficitaire si l'on se réfère à la norme FAO qui est de 255,5 kg/personne par an de ration alimentaire par rapport à la production annuelle de céréales dans la commune estimée 6 937 286,66 kg en 2005 soit en moyenne à 856,66 kg/ha (dont 700 kg/ha pour le mil, 900 kg/ha pour le riz, 900 kg/ha pour le sorgho pour une superficie totale emblavée de 8098 ha). En fait la répartition de cette production entre les 11 630 habitants de la commune correspond à 596,49 kg par personne par an soit un excédent de 340,99 kg/personne.

En ce qui concerne le marché des céréales, le prix moyen pratiqué sur les deux marchés est de 150 F/kg ; ce qui revient à 15 000 FCFA le sac de 100 kg de mil. L'approvisionnement est effectué sur place avec les commerçants transporteurs qui desservent la commune les jours de foire et sur les marchés de Konna et Mopti. La stratégie mise en place par l'Etat et la commune pour assurer la disponibilité et l'accès consiste dans la création des banques ; il y a une banque de céréales communale qui est fonctionnelle à travers un comité chargé de la gestion des stocks et de l'approvisionnement. Une autre stratégie appuyée par l'ONG Catholic Relief Service (CRS) est l'organisation de foire Agricole pendant laquelle les producteurs ont l'opportunité d'accéder aux semences subventionnées et de disposer librement de leurs réserves.

4.4.3. Art, culture, sport

Le Football est la seule discipline pratiquée au niveau des écoles. Les manifestations artistiques et culturelles se font à l'occasion des cérémonies de mariages, de baptêmes de circoncisions et les festivités du 22 septembre.

4.5. Infrastructures et équipements collectifs

Les investissements suivants ont été réalisés dans la commune par les ONGs et Projets y compris gouvernementaux.

- Banque de céréales
- Périmètre maraîcher
- Puits maraîchers
- Puits villageois à grand diamètre
- CSCOM
- Parc de vaccination
- Auto gare
- Logements des enseignants
- Moulins

En matière de routes, celles qui suivent sont classées comme d'intérêt communal par le décret no 05-431/PRM du 30 septembre 2005 portant classement et fixant l'itinéraire et le kilométrage des routes classées au Mali.

La situation de la commune sur le plan socio économique n'est pas reluisante à cause de la pauvreté de la majorité de la population. Néanmoins, elle regorge des potentialités dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. Malgré ces avantages, il faut souligner le manque de ressources financières pour développer les équipements marchands, les activités génératrices de revenus. Cette situation est aggravée par un système d'élevage extensif source de conflits et à l'analphabétisme dû au caractère réticent des parents à l'école.

V ATOUTS ET CONTRAINTES A LA SECURITE ALIMENTAIRE

5.1. Les atouts

5.1.1 Ressources humaines

La commune possède comme atout principal les ressources humaines notamment la main d'œuvre constituée surtout des jeunes garçons et filles ; l'évolution par âge de la population à l'instar de celle du cercle indique une force productive croissante pour la commune. En outre les enfants en formation grâce aux écoles implantées et en train de l'être favorisent la constitution d'un capital humain en terme technique et économique pour la valorisation des énormes potentialités naturelles et économiques de la commune. Elle dispose de 8500 UPA et de producteurs expérimentés et formés dans une certaine mesure dans les domaines de la production agricole et pastorale ; organisés au sein de coopératives et/ou groupements qui ont souvent bénéficié de l'appui des ONGS et projets. Cette longue expérience de collaboration avec les intervenants extérieurs est un atout qui facilite l'appropriation des innovations et la mise en place de stratégies.

5.1.2. Terres

La commune est assez riche en terres agricoles, les superficies cultivables (objectifs de réalisation 2005 du service de l'agriculture) sont estimées à 8427 ha dont 8098 ha sont exploités. Le potentiel aménageable est insuffisamment mis en valeur. L'existence de partenaires d'appui comme l'office riz et les ONGs sont des atouts de la commune pour faire la promotion de l'agriculture. Cependant la poussée de l'urbanisation de la ville de Sévaré empiète considérablement sur le territoire de la commune.

5.1.3 Pâturages

La commune possède d'énormes potentialités en matière d'élevage avec plus de 11 000 têtes de bovins et 16 980 d'ovins/caprins. Il constitue l'une des principales activités économiques de la commune. Il existe une coopératives d'éleveurs fonctionnelle. Les pâturages sont dominés par les herbacés, les formations ligneuses étant faibles et disparates ; la transhumance dans les bourgoutières du delta intérieur du Niger demeure un recours assez sûr de l'élevage pour compléter l'alimentation du bétail.

5.1.4 Les eaux

Elle est arrosée par les eaux du Yamé. Toute la bande adjacente et les mares alimentés par les eaux de ruissellement constituent des atouts importants en terme d'aménagements pour l'exploitation agricole.

5.1.4 Atouts socioéconomiques

Les atouts socioéconomiques de la commune sont multiples et divers.

D'abord ce sont les organisations socioprofessionnelles qui outre leur nombre concernent toutes les catégories sociales et diverses branches d'activités ; elles ont acquis de riches expériences dans le cadre de partenariat avec des ONGs et/ou projets.

C'est aussi la proximité de la RN16 et des marchés importantes de Sevaré, Mopti et Konna pour le développement des échanges commerciaux.

Le marché de Fatoma représente enfin à lui seul un centre inestimable de valorisation des productions locales et d'approvisionnement à moindre frais du fait de la densité des échanges qu'il abrite et suscite avec des commerçants venus de toutes les communes du cercles, ceux des cercles de Douentza, Koro, Bandiagara, de San et Bamako.

5.2 Les contraintes

- **liées à la disponibilité**

La production céréalière de la commune est insuffisante

- **liées à l'accès**

Le coût élevé des céréales pendant la période de soudure est la principale contrainte.

- **liées à l'utilisation appropriée de la nourriture**
- **liées à la stabilité**

DEUXIEME PARTIE

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE

VI 1. PLAN D'ACTION

OBJECTIF GLOBAL :

Piliers	Contraintes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités	Intervenants	Responsable
Disponibilité	La production céréalière de la commune est insuffisante	Produire suffisamment de céréales pour la population de la commune	Accroître la production de la commune en céréales	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre des variétés hâtives améliorées et adaptés au milieu à la disposition des paysans -initier des crédits agricoles pour équiper les paysans -Aménager des périmètres irrigués -Aménager des mares -Construire des petits barrages 	PTF	Maire
Accessibilité	-Coût élevé des céréales pendant la période de soudure	-Améliorer le pouvoir d'achat de la population et mettre les céréales à la disposition des populations à moindre coût	-Le revenu des populations est augmenté	<ul style="list-style-type: none"> -Embouche -Empoisonnement des mares -créer des banques de céréales -Aménager et équiper les périmètres maraîchers 	PTF	Maire

VI.2 EVALUATION DU PLAN (en milliers de FCFA)

Piliers	Activités	Indicateurs	Coût Total	Coûts par an					Localisation
				2006	2007	2008	2009	2010	
Disponibilité	-Mettre des variétés hâtives améliorées et adaptés au milieu à la disposition des paysans	-fournir les paysans de la commune en semences hâtives adaptés au milieu	1917,25		1917,25				Commune
	-initier des crédits agricoles pour équiper les paysans	-Equiper tous les paysans en matériels agricoles	70 050		38 025	38 025			Daladougou, Dégou Badiongo, Thiaboly-Aldiouma, Sabé, Thy, Gadari, Niacongo, Fatoma, , Gninagou
	-Aménager des périmètres irrigués	-Aménager des terres cultivables	30 000		30 000				Sabé
	-Construire des petits barrages	-Maîtriser l'eau du yamé	20 000		20 000				Badiongo
	-Aménager des mares	-Maîtriser les eaux de surface	20 000		20 000				Fatoma, Danna
	-Aménager et équiper les périmètres maraîchers	-Equiper tous les jardins maraîchers de la commune	15 000		6 000	3 000	3 000	3 000	Sangoubaka, Bambarawel (Desseré), Dégou, Daladougou, Thiaboly Aldiouma
	-Embouche	-Accroître le revenu de la population	17 250		7 250	5 000	5 000		Commune
Accessibilité	-Aviculture	-/-	10 000			10 000			Commune
	-Empoissonnement des mares périmètres maraîchers	-/-	2 000		2 000				Diambadougou
	-Création de banques de céréales	-Garantir un stock de sécurité	40 000			40 000			Fatoma, Thy, Gadari Niacongo Diambadougou

III. Plan de financement : (en milliers de F CFA)

Piliers	Activités	Coût Total	Coût par Source de Financement				
			Commu	Etat	PTF	Popul	Observations
Disponibilité	Fournir les paysans en variétés hâtives et améliorées	1917.25	-	-	1917.25	-	-
	Initier des crédits agricoles	75050	7505	30020	30020	7505	
	Aménager des périmètres irrigués	30000	-	-	27000	3000	Participation physique de la population
	Construire des micro barrages sur le Yamé	20000	2000	-	16000	2000	-
	Aménager et équiper les périmètres maraîchers	15000	-	-	14250	750	Participation physique de la population
	Aménager les mares	20000	2000	-	16000	2000	
Accessibilité	Aménager et équiper des périmètres irrigués	3 000	150	250	1 850	750	
	Embouche	17250	-	-	10000	7250	
	Aviculture	10000	-	-	9000	1000	
	Empoisonnement des mares	2000	-	-	1600	400	
	-Création de banques de céréales	40000	8000	16000	16000		
Utilisation	-	-	-	-	-	-	
Stabilité	-	-	-	-	-	-	
	Total	234217.3	19655	76270	143637.3	26150	

VIII. CONCLUSION

Le plan de sécurité alimentaire est un outil d'investissements pour l'amélioration des conditions de vie des ménages de la commune ; il intègre le plan de développement économique, social et culturel et vise un équilibre social durable fondé sur la disponibilité de l'alimentation des ménages, l'accès aux aliments, l'utilisation appropriée de ceux-ci et la stabilité de l'approvisionnement ; c'est un levier dans la lutte contre la pauvreté par la mise en œuvre des activités génératrices de revenus, de production agricole, d'élevage ainsi que les mesures d'amélioration de la communication, de l'accès aux marchés et des conditions d'hygiène alimentaire.

L'élaboration du PSA a impliqué tous les élus, les populations ; pour le financement de sa mise la stratégie préconisée est de mobilisera les ressources budgétaires de la commune, les contributions des populations, les droits de tirage de l'ANICT et les concours des ONGs et projets partenaires soit en maîtrise d'ouvrage communale soit en maîtrise d'ouvrage privée. Le suivi évaluation sera assuré par une commission locale sur la base de résultats attendus et des indicateurs qu'elle élaborera et à en fonction des 4 piliers de la sécurité alimentaire. Elle rendra compte périodiquement au conseil communal de ses travaux et celui-ci aux communautés villageoises au cours d'assemblées générales annuelles.